



Marcy l'Etoile le 4 juillet 2018,

Monsieur le Directeur de l'INTEFP,

Nous, représentants du personnel de l'INTEFP CGT-CFDT-SNUTEF-UNSA, présentons, à compter de ce jour, notre démission des instances Comité technique et CHSCT motivée comme suit :

1) La délégation d'enquête sur le suicide de José

Le rapport de la délégation d'enquête sur le suicide de José ne fait toujours pas l'objet d'une communication, 1 an après. Malgré le travail et les conclusions communes administration-organisations syndicales au sein de cette délégation, de multiples relectures et amendements du directeur viennent dénaturer le contenu de ce rapport. La délégation a rendu son travail le 15 décembre 2017.

Les syndicats considèrent qu'il s'agit là d'une ingérence néfaste à l'émergence de la vérité et des préconisations qui seraient nécessaires afin qu'un tel évènement ne puisse plus se reproduire.

2) Le télétravail à L'INTEFP

L'idée de la mise en place du télétravail à l'INTEFP a émergé en 2016 suite à la parution des textes applicables à la fonction publique (décret 2016-151).

Cette idée s'est traduite dans le cadre du CT par la création d'un groupe de travail (membres du CT) qui s'est réuni 3 fois et qui a débouché sur un constat de désaccord et de blocage de la part du directeur qui y est personnellement très hostile.

Les actions subséquentes, 20 demandes de télétravail posées collégalement à l'initiative des syndicats, se sont heurtées à un refus net et définitif.

Le paradoxe, c'est que dans certains services, des agents (essentiellement cadres A) ont des autorisations, voire des demandes « officieuses » de la part de leur hiérarchie, de télétravailler, sans qu'aucun cadre juridique ne soit instauré. C'est le règne du « Deux poids, deux mesures » en vigueur habituellement à l'INTEFP.

Malgré les constantes relances dans les instances, aucune avancée ne peut être trouvée.

3) La gestion des RPS à l'INTEFP.

Le sujet des RPS date de 2012. Un premier projet a été mené par la société CATEIS. Le rapport et ses conclusions avaient là aussi fait l'objet de multiples amendements de la part du directeur retardant de plus d'un an sa parution.

Le constat que la direction est l'un des moteurs principaux des RPS à l'INTEFP de par la gestion des commandes de l'AC et de l'opacité de l'organisation de l'activité, pourrait être fait à nouveau aujourd'hui.

La société ACTEM a été mandatée sur 2 projets d'organisation, l'un interne à la FSPC sur les procédures de travail, l'autre sur les RPS autour de la thématique d'un séminaire.

Les OS constatent, malgré les « études » qui se suivent et s'oublient, que les situations de RPS non seulement perdurent mais s'aggravent.

L'intersyndicale CGT-CFDT-SNUTEF-UNSA de l'INTEFP exprime une lassitude et un profond découragement. Nos sentiments prépondérants face à des situations de blocage permanent dues à la Direction de l'INTEFP.

Nous ne sommes pas consultés et parfois pas même informés. Nous n'avons aucune prise sur les conditions de travail, ni d'influence sur les décisions prises. Les projets de la direction ne sont jamais analysés en terme d'impact sur le travail (cf PRFM, formations communes...).

Le dialogue social est réduit par la direction, au mieux, à une simple information sur les sujets en cours, dénaturant ainsi la notion de « partenaires sociaux ». Si sur le papier, les instances fonctionnent, nous avons le sentiment d'être impuissants car les situations n'avancent pas.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DEMISSIONNAIRES :



Copie à l'attention personnelle de :

Mme PENICAUD, Ministre du travail

M. LE GOFF, Directeur Général de la DGAFP

M. BLONDEL, Directeur des Ressources Humaines, DFAS

